

Canton de PONT-DE-VEYLE

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 10
Date de la Convocation : 21/07/16
Date d'affichage : 21/07/16

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 28 juillet 2016

L'an deux mil seize et le vingt-huit juillet, à vingt et une heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, LANTELME Laure, GUENOT-QUERMEL Véronique, PONCET Ghislaine et Mrs HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, MANIGAND Frédéric et JAUSSAUD Florimond.

Étaient excusés ; Mme CHABANNE Pascale ayant donné pouvoir à M. LAY Christian, Mme ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie, M. GONNARD Pierre et M. PONCET Alain.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme TROUWAERT Claudine a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23/06/2016
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commission Communales
- Temps d'activités périscolaires – Attribution de fond de concours à la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle
- Indemnités des pompiers 2015
- Cabinet infirmier
- Questions diverses

* Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2016

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2016 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

Communauté de Communes :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élus et les techniciens de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle et la Communauté de Communes des Bords de Veyle à fusionner, travaillent depuis plusieurs mois à ce rapprochement ; afin de continuer la démarche et d'y associer un maximum d'élus, la conférence des maires des 18 communes a proposé cinq groupes de travail pour lesquels une première réunion a eu lieu.

Réunion du 2^{ème} groupe de travail – tourisme, associations, sports et loisirs : M. MANIGAND Frédéric, membre titulaire du 2^{ème} groupe de travail, informe le Conseil Municipal de la réunion du 2^{ème} groupe de travail - tourisme, associations, sports et loisirs de la future Communauté de Communes de la Veyle qui s'est tenue le 29 juin 2016 à Saint-Jean-sur-Veyle et qui consistait à la mise à niveau de l'information et des différents enjeux qui seront évoqués par ce groupe de travail ; tour des équipements communautaires dans le domaine du sport, du loisirs et du tourisme, organisation des moyens de la nouvelles intercommunalité et prévision d'un calendrier de réalisations.

Réunion du 3^{ème} groupe de travail – social et petite enfance : Mme BOURDIN Mireille, membre suppléante du 3^{ème} groupe de travail, informe le Conseil Municipal de la réunion du 3^{ème} groupe de travail - social et petite enfance de la future Communauté de Communes de la Veyle qui s'est tenue le 27 juin 2016 à Grièges et qui consistait à la mise à niveau de l'information et des différents enjeux qui seront évoqués par ce groupe de travail ; réflexion sur les moyens d'harmoniser le travail des deux intercommunalités, tour des différentes structures d'enfance des deux intercommunalités dans le domaine de la petite enfance, réflexion sur l'aide au transport des personnes âgées présente dans les deux intercommunalités et mise en place de projets dans le domaine des affaires publiques comme la création d'un accueil public et la mission locale jeune.

Réunion du 4^{ème} groupe de travail – environnement, déchets, SPANC et eau potable : M. HYVERNAT Georges-Laurent, membre titulaire du 4^{ème} groupe de travail, informe le Conseil Municipal de la réunion du 4^{ème} groupe de travail - environnement, déchets, SPANC et eau potable de la future Communauté de Communes de la Veyle qui s'est tenue le 29 juin 2016 à Chanoz-Chatenay et qui consistait à la mise à niveau de l'information et des différents enjeux qui seront évoqués par ce groupe de travail ; réflexion sur les moyens d'harmoniser le travail des deux intercommunalités, définition des compétences de la commission, tour des services du SPANC, des traitements des déchets et de l'eau potable.

Réunion du 5^{ème} groupe de travail – Economie, PLUI, SCOT et Commerce : M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion du 5^{ème} groupe de travail - Economie, PLUI, SCOT et Commerce et eau potable de la future Communauté de Communes de la Veyle qui s'est tenue le 28 juin 2016 à MEZERIAT et qui consistait à la mise à niveau de l'information et des différents enjeux qui seront évoqués par ce groupe de travail ; inventaire de toutes les zones d'activité, opportunité d'un PLUI au niveau de la nouvelle intercommunalité et SCOT.

Syndicat locaux :

Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne : M. Frédéric MANIGAND, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au comité qui s'est tenu le 28 juin 2016 à Bey et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Etat des lieux ; 6989 abonnés (soit +1,30% par rapport à l'année 2015), 1 770 000 m3 de production, 313,50 km de réseau (312 km en 2015),
- Tarif ; 2,24€/m3 avec 108 m3 de consommation moyenne par abonné,
- Qualité de l'eau ; 100% des critères sont respectés,
- Perspectives ; suite des renouvellements des canalisations, achever l'acquisition du site de Crottet et pérenniser le service des eaux par les syndicats. Les évolutions imposées par la loi NOTRe, notamment l'idée de regroupement de syndicats, sont à l'étude.

Commissions communales :

Commission Voirie – Chemins – Assainissement : les travaux de réhabilitation des chaussées par l'entreprise SOCAFL vont débiter la semaine prochaine, des devis ont été demandés pour l'acquisition de panneaux dans le cadre de l'opération « Voisins Vigilants ».

Commission fleurissements : l'opération « emploi de jeunes », pour entre autre, l'entretien des fleurs est achevée ; 7 jeunes ont travaillés sur les 8 retenus.

Commission matériel : M. Le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire face à l'augmentation significative de l'effectif de l'école, des chaises hautes ainsi que des matelas devront être achetés pour la rentrée.

➤ Temps d'activités périscolaires - attribution de fonds de concours à la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a mis en œuvre les temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2013 dès septembre 2013.

Conformément à l'article L.5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la commune peut octroyer le versement d'un fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Dans ce cadre, il est proposé de verser à la Communauté de communes du Canton de Pont-de-Veyle un fonds de concours à hauteur de 4 100,00 €.

	Montant € TTC	%
Coût de fonctionnement	104 996,93	
Fonds concours commune de Cruzilles-lès-Mépillat	4 100,00	3,90
Autres fonds de concours	38 600,00	36,76
Autofinancement CCCPV	62 296,93	59,33
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le principe de versement d'un fonds de concours d'un montant de 4 100,00 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* Indemnités des pompiers 2016

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer le versement de l'indemnité versée à chacun des pompiers du CPI de Cruzilles-Lès-Mépillat. Il précise les taux en vigueur annoncés par le SDIS et ce à savoir ;

- 7,61 euros par vacation pour les sapeurs,
- 8,17 euros par vacation pour les caporaux,
- 9,23 euros par vacation pour les sergents.

Il rappelle au Conseil Municipal que le CPINI de Cruzilles-Lès-Mépillat est constitué de huit sapeurs-pompiers volontaires dont un sergent, trois caporaux et quatre sapeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de verser une indemnité à chaque pompier du CPI de la commune comme suit ;
 - 4 vacations x 7,61 € pour le grade de sapeur,
 - 4 vacations x 8,17 € pour le grade de caporal,
 - 4 vacations x 9,23 € pour le grade de sergent.
- Autorise M. Le Maire à effectuer les démarches nécessaires au mandatement de ces indemnités qui seront imputées à l'article 6218 du budget 2016.

* Propriété des Consorts TRANCHAND ; annulation de la délibération n°160636 du 23 juin 2016

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu du bureau des finances locales et du contrôle de légalité de la préfecture de l'Ain quant à la rédaction de la délibération n°160636 prise en séance du Conseil Municipal du 23 juin dernier et concernant la propriété des Consorts TRANCHAND et ce dans les termes ci-après ;

- La rédaction des attributions de pouvoirs par les conseillers municipaux absents pourrait prêter à confusion,
- L'opération consiste en une acquisition et non en une cession,
- L'opération doit être décrite plus complètement.

En conséquence, M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération n°160636 du 23 juin 2016 et de délibérer à nouveau sur ce dossier en tenant compte des remarques de la préfecture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- PREND note des observations transmises par bureau des finances locales et du contrôle de légalité de la préfecture de l'Ain,
- DECIDE l'annulation de la délibération n°160636 du 23 juin 2016 relative à la propriété des Consorts TRANCHAND,
- PROPOSE la rédaction d'une nouvelle délibération relative à la propriété des Consorts TRANCHAND,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*** Propriété des Consorts TRANCHAND ; signature du plan de bornage, du document d'arpentage et du procès-verbal de bornage amiable**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait des Consorts TRANCHAND de vendre leurs terrains sis Route de Cormoranche et notamment les parcelles cadastrées B945 d'une superficie de 586 m², B634 d'une superficie de 1301 m² et B986 d'une superficie de 594 m² parcelle entravée par l'implantation d'un transformateur électrique ; il précise que par courrier du Cabinet Thierry JACQUEMIN, géomètre sollicité par le propriétaire pour la division de sa propriété, ce dernier souhaite que le transformateur soit déplacé et que pour cet éventuel transfert qu'aucune emprise ne soit prévue sur sa propriété.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal, qu'après vérification des hypothèses techniques de l'éventuel déplacement auprès du Syndicat d'Electricité, la demande d'enclave prédéfinie doit être maintenue et qu'un courrier en ce sens a été transmis au Cabinet Thierry JACQUEMIN.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition partielle des parcelles nouvellement cadastrées B1346 pour 14m², B1340 et 1348 pour 880 m² nécessaire à la future voie de desserte et ce à l'euro symbolique ; en contrepartie la commune assure, à ses frais, une viabilisation sommaire permettant la desserte des trois lots constructibles appartenant aux Consorts TRANCHAND. Il précise que les honoraires du géomètre restent en totalité à la charge des Consorts TRANCHAND. Les travaux de viabilisation des lots constructibles s'élèveraient à environ 30 000,00 €HT.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'intervention du Cabinet Thierry JACQUEMIN le vendredi 10 juin 2016, un Plan de bornage, un Document d'Arpentage élaboré en vue de la délivrance de la nouvelle numérotation cadastrale préalablement à la signature de l'acte notarié ainsi qu'un Procès-Verbal de bornage amiable ont été élaborés en ce sens par ce dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'acquisition pour l'euro symbolique de l'espace destiné à la future voie de desserte constitué des parcelles nouvellement cadastrées B1346 pour 14m², B1340 et 1348 pour 880 m²,
- DECIDE que la commune assurera une viabilisation sommaire permettant la desserte de trois lots constructibles appartenant aux Consorts TRANCHAND et qu'elle prendra à sa charge les travaux de viabilisation des lots constructibles s'élevant à environ 30 000 €HT,
- APPROUVE les différents documents réalisés par le Cabinet Thierry JACQUEMIN relatifs à la division de la propriété des Consorts TRANCHAND,
- AUTORISE M. Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*** Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré ;

- DECIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- DONNE son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services S2LOW proposés par l'ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- AUTORISE M. Le maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- donne son accord pour que M. Le maire signe le contrat d'adhésion aux services S2LOW proposés par l'ADULLACT pour le module d'archivage en ligne ;
- DONNE son accord pour que M. Le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain représentant l'Etat à cet effet ;
- DONNE son accord pour que M. Le maire signe le contrat de souscription entre la commune et CHAMBERSIGN ;
- DESIGNNE M. LAY Christian et Mme ANDRE Céline en qualité de responsables de la télétransmission.

*** Projet d'installation d'un cabinet infirmier**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme BAYER Angélique souhaitant s'installer en tant qu'infirmière libérale sur la commune. Pour ce faire, il précise que cette dernière a demandé à être reçue par lui-même lors d'un rendez-vous.

M. Le Maire propose que le logement disponible sis au 135 rue des écoles pourrait être mis à disposition pour la réalisation de ce projet.

En ce qui concerne le loyer qui pourrait être demandé à Mme BAYER, celui-ci fera l'objet d'une négociation avec cette dernière, en fonction des conditions d'installation et de l'évolution de l'activité du cabinet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la démarche engagée avec Mme BAYER Angélique pour l'installation d'un cabinet infirmier sur la commune et la poursuite de celle-ci,
- APPROUVE la mise à disposition du local sis au 135 rue des écoles sachant que celui-ci devra faire l'objet de travaux de rafraîchissement,
- APPROUVE le fait qu'une négociation devra être étudiée avec Mme BAYER pour l'évaluation du montant du loyer,
- AUTORISE M. Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* Questions diverses

Remerciements : M. Le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements adressés par les associations Docteur Clown, APAJH, Secours Populaire Français et LEON BERARD pour la subvention que la commune a bien voulu leur accorder.

Bilan du « Petit Saint-Denis » : Le « Petit Saint-Denis » a rouvert ses portes du 2 au 10 juillet 2016 et comme à l'accoutumé, la bonne humeur était au rendez-vous grâce aux animations proposées qui ont été une belle réussite ; encore un grand merci à l'ensemble des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,
Le 28 juillet 2016
Le Maire,
Christian LAY



PONCET Alain

HYVERNAT Georges-Laurent

BOYER Dominique

BOURDIN Mireille

QUENOT-QUERMEL
Véronique

PONCET Ghislaine

LANTELME Laure

MANIGAND Frédéric

JAUSSAUD Florimond